

RECETTES

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
BUDGET GENERAL GESTION 1985-1986		
PREVISIONS PAR CHAPITRE		
RECETTES ORDINAIRES		
Chapitre 012.- Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	41 000 000 000	46 400 000 000
Chapitre 014.- Impôts fonciers	250 000 000	
Chapitre 016.- Autres impôts directs	1 000 000 000	107 000 000
Chapitre 021.- Droits perçus à l'Importation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'importation	79 000 000	86 000 000 000
Chapitre 022.- Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'exportation	1 000 000 000 1 000 000 000	1 000 000 000
Chapitre 023.- Taxes spécifiques sur la consommation intérieure	4 750 000 000	5 500 000 000
Chapitre 024.- Taxes sur le chiffre d'affaires	45 000 000 000	48 500 000 000
Chapitre 031.- Droits d'enregistrement	4 300 000 000	4 550 000 000
Chapitre 032.- Droits de timbre	2 550 000 000	3 000 000 000
Chapitre 033.- Taxes pour services rendus	186 450 000	173 250 000
Chapitre 041.- Revenus du domaine immobilier	231 000 000	242 000 000
Chapitre 042.- Revenus du domaine forestier	436 600 000	460 000 000
Chapitre 044.- Revenus du domaine mobilier	100 000 000	120 000 000
Chapitre 045.- Revenus des valeurs mobilières	500 000 000	90 000 000
Chapitre 051.- Recettes des exploitations industrielles	73 000 000	90 000 000
Chapitre 052.- Recettes diverses des services	240 500 000	339 000 000
Chapitre 053.- Produits divers et accidentels	700 000 000	1 185 750 000
Chapitre 061.- Contributions et participations d'Etats de la Zone franc	80 000 000	100 000 000
Chapitre 063.- Participations des organismes internationaux	5 550 000 000	500 000 000
Chapitre 065.- Contributions et participations des Etablissements publics	21 000 000	20 000 000
Chapitre 066.- Contributions et participations des organismes privés	320 000 000	150 000 000
Total des Recettes Ordinaires	186 393 550 000	199 237 000 000
TITRE PREMIER - RECETTES FISCALES		
SECTION PREMIERE IMPOTS DIRECTS		
CHAPITRE 0-12 IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU		
Article 00 : Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux	10 500 000	11 080 000
Article 01 : Impôt sur les bénéfices non commerciaux	200 000	205 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-12

IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

ENSEMBLE DU CHAPITRE

A - TEXTE EN VIGUEUR

a) - Impôts sur le revenu :

Loi n°76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des impôts modifiée. (IGR - ITS).

b) - Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers:

Loi n°76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

c) - Impôts minimum Forfaitaire sur les Sociétés.

Loi n°76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts

d) - Impôts sur les Traitements de Salaires.(I.T.S.)

Loi n°76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts, modifiée

e) - Impôt Cédulaire sur les Revenus Fonciers :

Loi n°80-33 du 25 août 1980,modifiant le livre I du Code général Général des Impôts.

Article 00 : Impôt sur les bénéfices Industriels et Commerciaux

Article 01 : Impôt sur les Bénéfices non Commerciaux

A) - Taux - Bic : Article 28 du Code Général des Impôts

Personnes Physiques : 16% de 240.000 à 420.000

CF. Article 28 du Code : 28% au-dessus de 420.000

Personnes morales : 1/3 du Bénéfice

- Impôts minimum Forfaitaire sur les Sociétés - Article 34 du C.G.I.

400.000 francs servant d'acompte au BIC

- B.N.C. - Article 48 du C.G.I.

16% entre 240.000 et 420.000

28% au dessus de 420.000

B) - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.):

PERIODE	EMISSIONS BRUTES			PERIODE	PREVISIONS BIC +BNC	RECOUVREM BIC+BNC
	BIC	BNC	TOTAL			
Gestion 78/79	10 438,1	1	10	Gestion 78/79	10 000	9 593
Gestion/79/80	12 040,3	46	12 086,6	Gestion/79/80	8 100	7 298
Gestion 80/81	10 668,4	4	10 672,8	Gestion 80/81	10 710	9 586
Gestion 81/82	12 794,5	1	12 794,6	Gestion 81/82	10 150	8 114
Gestion 82/83	12 476	8	12 484	Gestion 82/83	10 700	8 122
Gestion 83/84				Gestion 83/84	11 285	8 459
Gestion 84/85				Gestion 84/85	11 400	

C) Prévisions :

ARTICLE 00 - BIC : 11.000.000.000 contre 11.000.000.000 en 1984/1985

ARTICLE 01 - 400.000.000 contre 250.000.000 en 1984/1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-12		
IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU		
Article 02 : Contribution Forfaitaire des Employeurs	4 500 000	5 000 000
Article 03 : Impôt sur les Traitements et Salaires	10 000 000	12 500 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS
SUR LES REVENUS

ARTICLE 02.- Cotisation forfaitaire des employeurs (C.F.E.):

(Article 204 du Code général des Impôts).

A.- Taux : - 3 % nationaux

- 5 % étrangers

(Loi 82 - 2 du 3 mars 1982)

B.- Prévisions : 5.000.000.000 contre 4.500.000.000 en 1984/1985

ARTICLE 03 : - Impôts sur les Traitements et Salaires (I.T.S)

A) - Taux - Article 55 du C.G.I.

a) - 5% entre 360.000 et 480.000

b) 10 % au-dessus de 480.000.

B.- Prévisions : 12.500.000.000 contre 10.000.000.000 en 1984/1985

PERIODE	PREVISIONS	RECOUVREMENTS
Gestion 1980-1981	1 300	997
Gestion 1981-1982	7 851	12 636
Gestion 1982-1983	8 150	11 100
Gestion 1983-1984	10 000	12 238
Gestion 1984-1985	12 500	

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-12		
IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU		
Article 04 : Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers :		
- 01 : Impôt sur le revenu des Créances	650 000	800 000
- 02 : Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	2 100 000	3 200 000
Total de l'Article 04	2 750 000	4 000 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-12

IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

ARTICLE 04 - Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers

A) - Taux - (Article 151 du C.G.I.)

a) Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (I.R.V.M)

- 25 % sur les lots payés aux créanciers et aux porteur d'obligations
- 10 % pour les intérêts, arrérages, tous autres produits des obligations et effets visés à l'article 135 -7ème
- 16 % pour tous les autres revenus ou produits visés à l'article 135 et pour les sommes déterminées conformément aux pépositions de l'article 147 bis
 - . 16 % en général;
 - . 8 % pour les intérêts, arrérages, comptes de dépôts courant;
 - . 20 % pour les intérêts des bons de caisse (Prélèvement libératoire)

B) - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.).

PERIODES	RECOUVREMENTS
Gestion 1977- 1978	2488,7
Gestion 1978- 1979	3063,7
Gestion 1979- 1980	2721,3
Gestion 1980- 1981	2783,3
Gestion 1981- 1982	2 092
Gestion 1982- 1983	2 718
Gestion 1983- 1984	3 188

C.- Prévisions - 4.000.000.000 contre 2.750.000.000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-12		
IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU		
Article 05 : Impôt général sur le revenu	11 500 000	12 500 000
Article 06 : Impôt cédulaire sur les revenus fonciers	1 000 000	1 000 000
Total du Chapitre 0-12	41 000 000	46 400 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-12

IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

ARTICLE 05 - Impot général sur le revenu

A - Taux : I.G.R. (CF ART.94 du C.G.I.).

12 %	entre	320 000	et	440 000
15 %	entre	440 000	et	560 000
18 %	entre	560 000	et	750 000
22 %	entre	750 000	et	1 050 000
25 %	entre	1 050 000	et	1 260 000
30 %	entre	1 260 000	et	2 750 000
35 %	entre	2 750 000	et	5 500 000
40 %	entre	5 500 000	et	7 500 000
45 %	entre	7 500 000	et	11 000 000
50 %	entre	11 000 000	et	13 000 000
55 %	entre	13 000 000	et	14 000 000
60 %	entre	14 000 000	et	160 000 000
65 %	entre	au-dessus	de	

Pour les contribuables dont le quotient familial est de 1 part, 1,5 part ou 2 parts, le montant de l'Impôt ainsi calculé est réduit de:

- 10 % si leur revenu net imposable n'exède pas 3.100.000
- 5 % si leur revenu net imposable est supérieur à 3.100.000 sans excéder 4.100.000.

B. Renseignements statistiques (en millions de francs)

Période	Emissions brutes	Période	Prévisions	Recouvrement
Gestion 1978-1979	7 229,5	Gestion 1978-1979	6 000	6 658,5
Gestion 1979-1980	10 361,6	Gestion 1979-1980	6 000	8 177,9
Gestion 1980-1981	8 681	Gestion 1980-1981	7 600	7 810
Gestion 1981-1982	9 375	Gestion 1981-1982	8 000	8 273
Gestion 1982-1983	12 262	Gestion 1982-1983	8 650	10 200
Gestion 1983-1984	13 574	Gestion 1983-1984	9 175	13 574
Gestion 1984-1985		Gestion 1984-1985	11 500	

C.- Prévisions : 12.500.000.000 contre 11.500.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 06 - Impôt cédulaire sur les revenus fonciers.

A. - Taux - Article 50 du C.G.I. 20 % Taux de l'assiette
 - personnes physiques 20 %
 - personnes morales étrangères 33,33 %

B. - Prévisions : 1.000.000.000 contre 1.000.000 en 1984-1985

Le produit de cet impôt est ristourné à:

- 50 % aux Communes
- 50 % à l'Etat

(CF loi 83-60 du 3 juin 1983 relative aux versements aux communes d'une position du revenu de l'impôt cédulaire sur le revenu foncier).

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-14		
IMPOTS FONCIERS		
Article 01. - Impôt foncière sur les propriétés bâties		
Article 02. - Impôt foncière sur les propriétés non bâties		
Article 03. - Contribution foncière sur les propriétés insuffisamment mises en valeur (surtaxe foncière)	250 000	
Article 04. - Taxe sur les biens de main-morte et propriétés bâties		
Article 05. - Taxes sur les biens de mainmorte et propriétés non bâties		
Total du Chapitre 0-14	250 000	

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-14**IMPOTS FONCIERS**

N.B. - L'ensemble des impôts fonciers du chapitre 014 constitués par :

ARTICLE 01. - Contribution foncière des propriétés bâties.

ARTICLE 02. - Contribution foncière des propriétés non bâties.

ARTICLE 03.- Surtaxe foncière sur les terrains non bâties ou insuffisamment bâties

- et les taxes de main morte sont abrogées.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-16		
AUTRES IMPOTS DIRECTS ET PRODUITS ACCESSOIRES		
ARTICLE 01.- Taxes sur les armes	7 000	7 000
ARTICLE 02. - Produits accessoires	93 000	100 000
Total du Chapitre 0-16	100 000	107 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-16

AUTRES IMPOTS DIRECTS

ARTICLE PREMIER - Taxes sur les armes à feu

A. - Taux : Article 304 : Code général des Impôts.

- Revolvers et pistolets	3 000
- Armes de traite	500
- Fusils à canon lisse	3 000
- Armes rayées dites de salon	1 000
- Armes rayées de moyenne puissance	3 000
- Armes de grande puissance	5 000

B. - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.)

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	PERIODE	PREVISIONS	RECOUVREMENT
Gestion 1978-1979	6	Gestion 1978-1979	7	6
Gestion 1979-1980	6	Gestion 1979-1980	7	6
Gestion 1980-1981	6	Gestion 1980-1981	7	6
Gestion 1981-1982	7	Gestion 1981-1982	7	7
Gestion 1982-1983	6	Gestion 1982-1983	7	6
Gestion 1983-1984		Gestion 1983-1984	7	
Gestion 1984-1985		Gestion 1984-1985	7	

D. - Prévisions : 7.000.000 comme en 1984-1985

ARTICLE 02 : Produits accessoires sur impôts directs

A. Objet : Sont retracées sous ces rubriques créées en raison des possibilités offertes par la comptabilité mécanographique des opérations de recettes.

Article 01 - Le produit des majorations d'impôts pour paiement tardif (cf. article 5-ordonnance 59-04 du 31 mars 1959).

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
IMPOTS DIRECTS		
CHAPITRE 0-12 -Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	41 000 000	46 400 000
CHAPITRE 0-14 -Impôts fonciers	250 000	
CHAPITRE 0-16 -Autres impôts directs et produits	100 000	107 000 000
Total de la section première	41 350 000	46 507 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 16

AUTRES IMPOTS DIRECTS ET PRODUITS ACCESSOIRES

Article 03 - Le produit des impôts recouvrés après admission en non-valeur des rôles y afférents (art. 77/78 du décret n°66-458 du 17 juin 1966 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat) modifié par le décret n°75 1116 du 24 novembre 1975

Avant 1967-1968, les produits visés à l'article 02 étaient répartie dans les rubriques budgétaires des chapitres 011 à 016 ceux visée à l'article 03 étaient compris dans les recettes diverses et imprévues.

RECETTE-GESTION 1985/1986

BUDGET GENERAL

Recouvrements : Gestion 1977-1978

- ARTICLE 01	6,
- ARTICLE 02	84,

Recouvrements : Gestion 1978/1979

- ARTICLE 01	
- ARTICLE 02 .	59,

Recouvrements : Gestion 1979/1980

- ARTICLE 01	100,
- ARTICLE 02	80,

Recouvrements : Gestion 1980/1981

- ARTICLE 01	6,3
- ARTICLE 02 .	250,

Recouvrements : Gestion 1981/1982

- ARTICLE 01	6,7
- ARTICLE 02	111,

Recouvrements : Gestion 1982/1983

-ARTICLE 01	5,8
- ARTICLE 02	8,8

Recouvrements : Gestion 1983/1984

- ARTICLE 01	
- ARTICLE 02	

Prévisions : 107.000.000 contre 100.000.000 en 1984/1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
SECTION II		
IMPOTS INDIRECTS		
CHAPITRE 0-21		
DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTERIEURES PERCUES COMME EN MATIERE DE DROITS A L'IMPORTATION		
ARTICLE 01 - Droits de douane	21 000 000	24 000 000
ARTICLE 02 - Droits fiscaux l'Importation	29 000 000	31 500 000
ARTICLE 03 -		
ARTICLE 04 - Taxe de coopération régionale	500 000	500 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET
TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-21

DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTERIEURES PERCUES
COMME EN MATIERE DE DROITS A L'IMPORTATION
ENSEMBLE DU CHAPITRE

(Loi n° 76-93 du 21 août 1976, modifiée).

- A. - Taux en vigueur : (article 344).
- a) Droit fiscal à l'importation
 - Taux réduit DFR 10 % (CF. au tableau de l'annexe I de la loi précitée).
 - Taux majoré (DFM) 40 % (CF au tableau de l'annexe II de la loi précitée)
 - Taux ordinaire (DFS) 70 % (CF. au tableau de l'annexe IV la loi précitée)
 - Taux ordinaire (DF0) 35 % (CF.à la loi ci-dessus indiquée)
 - b) Droit de Douane
 - Taux unique = 15 %

ARTICLE PREMIER - Droit de Douane

A. - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.).

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	RECOUVREMENTS
Gestion 1978-1979		3 335,6
Gestion 1979-1980	3 503,1	3 264,4
Gestion 1980-1981	4 461,5	6 930,3
Gestion 1981-1982	9 852,6	14 487,6
Gestion 1982-1983	15 786,7	13 834,0
Gestion 1983-1984	23 984,0	
Gestion 1984-1985		

B. - Prévision : 24.000.000.000 contre 21.000.000.000. en 1984-1985

ARTICLE 02 - Droit fiscal à l'importation

A - Renseignements statistiques (en millions de francs CFA)

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978		7 002,7
Gestion 1978-1979	8 036,3	7 794,0
Gestion 1979-1980	24 495,3	19 607,0
Gestion 1980-1981	20 422,8	16 405,0
Gestion 1981-1982	24 041,0	20 840,5
Gestion 1982-1983	28 956,0	23 852,0
Gestion 1983-1984		

B. - 31.500.000.000 contre 29.000.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 04 : Taxe de coopération régionale

Prévision : 500.000.000 comme en 1984/1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-21		
DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTERIEURES PERCUES COMME EN MATIERE DE DROITS A L'IMPORTATION		
ARTICLE 05 - Taxe sur la valeur ajoutée	28 000 000	29 500 000
ARTICLE 06 -		
ARTICLE 07 -		
ARTICLE 08 -		
ARTICLE 09 - Autres droits à l'importation	500 000	500 000
Total du Chapitre 0-21	79 000 000	86 000 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET
TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-21 (suite)

DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTERIEURES PERCUES
COMME EN MATIERE DE DROITS A L'IMPORTATION

ARTICLE 05 : - Taxe sur le Chiffre d'Affaires

Loi n° 76-93 du 21-8-1976 modifiée par la loi 77.68 du 4 juin 1977
taxe sur la valeur ajoutée (cf JORS n°4571 du 25 juin 1977)
Loi 79-25 du 24 janvier 1979 publié au JORS n°4685 du 24.01.79)

Livre II
Article 354 et 357 du C.G.I.

Taux : - Taux normal 20 % (Import sucre) ;
- Taux réduit 7 % (Import annexe 2) ;
- Taux majoré 50 % (Import annexe 3) ;

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978		13 000,0
Gestion 1978-1979		14 601,3
Gestion 1979-1980	14 601,3	14 601,3
Gestion 1980-1981	18 000,8	18 000,8
Gestion 1981-1982	20 500,0	4 500,0
Gestion 1982-1983	17 527,7	17 527,7
Gestion 1983-1984	17 727,0	17 727,0

B. - Prévisions : 29.500.000.000 contre 28.000.000.000 en 1984-1985.

ARTICLE 07 : - Taxe de raffinage

Supprimé au profit du chapitre 24, article 01 (cf loi : 82-03 du
8 mars 1982 et loi 83-45 du 18.02.1983
1 - Publiée au JORS 4942 du 9.04.83
2 - Publiée au JORS 4939 du 2.04.83

ARTICLE 09 : - Autres droits à l'importation

Prévisions : 500.000.000 comme en 1984 - 1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-22 DROITS FISCAUX A L'EXPORTATION ET TAXES INTERIEURS PERCUES COMME MATIERE DE DROITS A L'EXPORTATION		
ARTICLE 0-2 : Droit fiscal à l'exportation	1 000 000	1 000 000
Total du Chapitre 0-22	1 000 000	1 000 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET
TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-22

DROITS FISCAUX A L'EXPORTATION ET TAXES PERCUES
COMME EN MATIERE DE DROITS A L'EXPORTATION

A. - Taux en vigueur :

a) Droit fiscal à l'importation

- Taux unique 20 %

- Taux 10 % (pour les tourteaux d'arachide et les phosphates
de calcium naturels).

ARTICLE 2 : Droit fiscal à l'importation

A. - Renseignements statistiques

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	RECOUVREMENTS
Gestion 1981-1982	2 416,7	1 254,6
Gestion 1982-1983	1 497,0	559,0
Gestion 1983-1984		

B. - Prévisions : 1.000.000.000 comme en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-23 TAXES SPECIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTERIEURE		
ARTICLE 01 : Taxe sur les Tabacs	29 000 000	3 480 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-23
TAXES SPECIFIQUES SUR LA
CONSOMMATION INTERIEURE

A. - Texte en vigueur : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général impôts, modifiée.

ARTICLE 1 : - Taxe sur les tabacs Article 395 du livre II du C.G.I

ARTICLE 2 : - Taxe spécifique sur les produits pétroliers Article 414 du C.G.I

ARTICLE 3 : - Taxe sur l'alcool Article 369 du C.G.I

Elle est ristournée à 100 % à la Caisse autonome d'Amortissement Loi 83-57 du 2.06.83 (taux relevés)

ARTICLE 4 : - Taxe sur le courant électrique - supprimée par la loi 7752 du 10.04.77 (cf JORS 4561 du 7.05.77

ARTICLE 5 :- Taxe sur les corps gras alimentaires : Article 392 du C.G.I

ARTICLE 6 : - Taxe sur les projections cinématographiques (Supprimée par la loi n°80-37 du 25 août 1980).

ARTICLE 7 : - Taxe sur les boissons gazeuses Article 382 du C.G.I

ARTICLE 8 : - Taxe sur les noix de colas Article 403 du C.G.I

ARTICLE 9 : - Taxe sur le thé : Article 388 du C.G.I

ARTICLE 10 : - Taxe sur le café Article 385 du C.G.I

ARTICLE PREMIER : Taxe sur les tabacs

A. - Texte en vigueur :

Loi n°79-55 du 25 juin 1979 modifiant l'article 395 du Livre II de la loi 76-93 du 21 août 1976 instituant un code général des Impôts. JORS 4713 du 13.07.79 rectifiant J.O 4719 du 11.08.79

B. - Taux en vigueur :

- Cigarillos d'un poids inférieur à 5 grs : 6 frs l'unité.
- Cigares d'un poids inférieur ou égal à 5 grs : 12,5 frs l'unité
- Cigarettes de fabrication étrangère : 30 frs le paquet de 20
- Cigarettes de fabrication sénégalaise 20 frs le paquet de 20
- Tabacs fabriqué à fumer : 600 frs le kilo.
- Pour les paquets de cigarettes d'une contenance autre que 20 unités, le tarif est modifié au prorata du nombre de cigarettes.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-23 TAXES SPECIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTERIEURE		
ARTICLE 02 : Taxe sur les produits pétroliers		

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-23
TAXES SPECIFIQUES SUR LA
CONSOMMATION INTERIEURE

C. - Renseignements statistiques (en millions de francs) :

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978		2 215,6
Gestion 1978-1979	2 368,0	2 360,0
Gestion 1979-1980	2 808,8	2 808,8
Gestion 1980-1981	2 514,5	2 514,5
Gestion 1981-1982	2 757,6	2 757,6
Gestion 1982-1983	2 965,0	2 691,8
Gestion 1983-1984	2 676,0	

ARTICLE 2 : Taxe Spécifique sur les Produits Pétroliers

A - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.).

PERIODE	EMISSIONS BRUTES	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978	6 122,5	6 122,5
Gestion 1978-1979	8 370,6	8 370,6
Gestion 1979-1980	9 290,4	9 290,4
Gestion 1980-1981	4 142,7	4 142,7
Gestion 1981-1982	7 133,0	7 133,0
Gestion 1982-1983	6 131,0	6 073,0
Gestion 1983-1984		

D. Prévisions : Néant

N.B. - Cette taxe est supprimée au profit du chapitre 0-24, article 01 de loi 82-03 du 8.03.82 et 83.45 du 18.02.83.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-23		
TAXES SPECIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTERIEURE		
ARTICLE 05 : Taxe sur les Corps Alimentaires	250 000	310 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-23
TAXES SPECIFIQUES SUR LA
CONSOMMATION INTERIEURE

ARTICLE 05 : Taxe intérieure sur les corps gras alimentaires

A. - Article 392 du Code général des Impôts.

B. - Taux : Taux par kilogramme

- Crème de lait; beurre	100 frs/Kg
- Huiles (positions 1 507 du tarif des douanes)..	1 fr/Kg
- Autres produits	50 frs/Kg

C. - Renseignements statistiques (en millions de francs)

PERIODE	EMISSIONS	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978	207,7	208,0
Gestion 1978-1979	224,0	224,0
Gestion 1979-1980	326,0	326,0
Gestion 1980-1981	237,0	237,0
Gestion 1981-1982	179,0	179,0
Gestion 1982-1983	131,0	114,0
Gestion 1983-1984	224,0	

D. - Prévisions : 310.000.000 contre en 1984-1985.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-23		
TAXES SPECIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTERIEURE		
ARTICLE 07 : Taxe sur les boissons gazeuses	300 000	310 000
ARTICLE 08 : Taxe sur les noix de colas	800 000	920 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-23

TAXES SPECIFIQUES SUR LA CONSOMATION INTERIEURE

ARTICLE 7 -Taxe intérieure sur les boissons gazeuses

A. Taux en vigueur : 3 francs par litre ou fraction de litre

B. Renseignements statistiques (en millions de francs)

	Recouvrements
Gestion 1978/1979	125,9
Gestion 1979/1980	276,6
Gestion 1980/1981	288,6
Gestion 1981/1982	196,7
Gestion 1982/1983	217,0
Gestion 1983/1984	187,0

C : Prévisions : 310.000.000 au lieu de 300.000.000 en 1984/1985

ARTICLE 08 - Taxe intérieure sur les noix de colas

A - Taux en vigueur : 95 frs par kilogramme net de noix de colas

B. Renseignements statistiques (en millions de francs)

	Recouvrements
Gestion 1978/1979	176,0
Gestion 1979/1980	865,6
Gestion 1980/1981	538,2
Gestion 1981/1982	619,4
Gestion 1982/1983	706,0
Gestion 1983/1984	

C : 920.000.000 contre 800.000.000 en 1984/1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-23		
TAXES SPECIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTERIEURE		
ARTICLE 09 : Taxe sur le Thé	250 000	240 000
ARTICLE 10 : Taxe sur le café	250 000	240 000
Total du Chapitre 0-23	4 750 000	5 500 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-23
TAXES SPECIFIQUES SUR LA
CONSOMMATION INTERIEURE

ARTICLE 9 : Taxe sur le Thé

A. Tarif

- 100 francs par kilogramme de thé noir ou vert.
- 150 francs par kilogramme net d'extraits solubles ou concentrés d'essence de thé ou de préparation à base de ces extraits ou essences.

B. Renseignements statistiques (en millions de francs).

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1978-1979	100
Gestion 1979-1980	148
Gestion 1980-1981	105
Gestion 1981-1982	121
Gestion 1982-1983	155
Gestion 1983-1984	

C. Prévisions : 240.000.000 contre 250.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 10 : Taxe sur le café

- A. - Tarif - Café vert, 50 francs par kilogramme net.
- Café torréfié, 100 francs par kilogramme net.
 - Extrait essence, 150 francs par kilogramme net

B. - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A)

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1978-1979	126
Gestion 1979-1980	98
Gestion 1980-1981	113
Gestion 1981-1982	158
Gestion 1982-1983	203
Gestion 1983-1984	

C. Prévisions : 240.000.000 contre 250.000.000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-24		
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES		
Article 01. - Taxe sur le chiffre d'affaires (taxe sur la valeur ajoutée et taxe sur les prestations de services)	45 000 000	48 500 000
Total du Chapitre 0-24	45 000 000	48 500 000
CHAPITRE 0-25		
AUTRES IMPOTS ET TAXES INDIRECTES NEANT		
RECAPITULATION DE LA SECTION II IMPOTS INDIRECTS		
Chapitre 0-21 - Droits perçus à l'importation	79 000 000	860 000 000
Chapitre 0-22 - Droits perçus à l'exportation	1 000 000	1 000 000
Chapitre 0-23 - Taxes spécifiques sur la consommation	4 750 000	5 500 000
Chapitre 0-24 - Taxe sur le chiffres d'affaires	45 000 000	48 500 000
Chapitre 0-25 - Autres impôts et taxes indirectes		
Total de la Section II	129 750 000	141 000 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-24
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

ARTICLE PREMIER - Taxe sur le Chiffre d'Affaires
(Taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les prestations de service).

A. - Texte en vigueur : loi 76-93 du 25 Août 1976, modifiée.

B. - Taux :

I - Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Taux normal : 20 %
- a)- Taux réduit 7 %
 - sur les ventes, les importations et les livraisons à soi-même de sucre
 - sur les ventes ou fournitures faites par les concessionnaires selon tarifs homologués ;
 - sur les ventes, importations, livraisons et les travaux à façon de produits figurant à l'annexe II du présent livre ;
 - livraison à soi-même d'immeubles à usage d'habitation sur certaines conditions de prix de revient.
- b)- Taux intermédiaire : 34 % sur les ventes, les importations, les livraisons à soi-même de marchandises et produits figurant à l'annexe VIII du présent livre.
- c)- Taux majoré 50 %
 - sur les ventes et importations de produits figurant à l'annexe III du présent livre

II. - Taxe sur les prestations de service

- Taux normal : 17 %
- a - Taux réduit : 7 %
 - sur les manifestations sportives ;
 - sur les locations, cessions et concessions de films ;
 - sur les commissions, frais et intérêts perçus sur les banques à l'occasion de toutes affaires à l'exportation de produits ;
 - sur les honoraires des membres de professions médicales, paramédicales et avocats.
 - sur les locations des chambres meublées hors du Cap-Vert (cf. Art. 354 du C.G.I.
 - livraisons à soi-même d'immeubles à usages d'habitation sur certaines conditions de prix de revient.
- b - Taux intermédiaire : 12,50 % sur les locations des chambre meublées dans la région du Cap-Vert
- c - Taux majoré de 50% sur les opérations visées à l'article 345 =4).

C. - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.)

GESTIONS	EMISSIONS	RECOUVREMENTS
Gestion 1979-1980	20 081,4	20 081,4
Gestion 1980-1981	13 686,4	13 686,4
Gestion 1981-1982	25 550,0	25 550,0
Gestion 1982-1983	38 216,0	35 649,0
Gestion 1983-1984	43 636,0	

D. - Prévisions : 48.500.000.000 contre 45.000.000.000 en 1984-1985.

N.B. - Cette somme brute de 48.500.000.000 subira deux prélèvements en dépenses.

1/ Celui au profit des collectivités locales

2/ Celui au profit de la Caisse autonome d'amortissement.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
SECTION III		
DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		
TAXES POUR SERVICES RENDUS		
CHAPITRE 0-31		
Droits d'enregistrement		
Article 01 - Droits d'enregistrement	2 500 000	2 700 000
Article 02 - Droits d'hypothèque et de conservation foncière	100 000	150 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-31

DROITS D'ENREGISTREMENT

Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts, modifiée.
(livre III).

ARTICLE 01. - Droit d'enregistrement.

ARTICLE 02. - Droit d'hypothèque.

ARTICLE 03. - Taxe sur les contrats d'assurance.

ARTICLE 04. - Taxe de plus-value immobilière.

ARTICLE PREMIER : Droits d'enregistrement.

A. - Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.) :

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978	1 906
Gestion 1978-1979	1 895
Gestion 1979-1980	1 924
Gestion 1980-1981	2 072
Gestion 1981-1982	1 907
Gestion 1982-1983	2 532
Gestion 1983-1984	2 464

B - Prévisions : 2 700 000 000 contre 2 500 000 000 en 1984-1985

ARTICLE 02 : Droits d'hypothèque et de conservation foncière

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1978-1979	89
Gestion 1979-1980	72
Gestion 1980-1981	355
Gestion 1981-1982	176
Gestion 1982-1983	309
Gestion 1983-1984	143

B. - Prévisions : 200.000.000 contre 200.000.000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-31		
DROITS D'ENREGISTREMENT		
Article 03 - Taxe sur les Contrats d'Assurances	1 500 000	1 500 000
Article 04 - Taxe de Plus-Value Immobilière	200 000	200 000
Total du chapitre 0-31	4 300 000	4 550 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-31

DROITS D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 03 : Taxe sur les contrats d'assurances.

A. Renseignements statistiques (en millions de francs)

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1978-1979	665
Gestion 1979-1980	983
Gestion 1980-1981	734
Gestion 1981-1982	950
Gestion 1982-1983	1 315
Gestion 1983-1984	1 175

B. Prévisions : 1.500.000.000 contre 1.500.000.000 en 1984/1985

ARTICLE 04 : Taxe de plus-value des terrains bâtis et non bâtis.

A. - Texte en vigueur : Loi n°76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des impôts.

B. Taux : Art.924. du C.G.I. (livre III).

C. Renseignements statistiques (en millions de francs)

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978	101
Gestion 1978-1979	170
Gestion 1979-1980	166
Gestion 1980-1981	142
Gestion 1981-1982	109
Gestion 1982-1983	226
Gestion 1983-1984	

C. - Ristournes : le produit de cette taxe est ristourné à 50 % aux communes

D. - Prévisions : 200.000.000 comme en 1984-1985.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-32 DROITS DE TIMBRE		
Article 01 - Droits de Timbre	1 500 000	1 700 000
Article 02 - Taxe sur les véhicules	1 000 000	1 200 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-32

DROITS DE TIMBRE

Loi 76-93 du 21 août 1976 modifiée (livre III)

ARTICLE PREMIER : Droits de timbre.

A. Taux : article 790 du C.G.I

B. Renseignements statistiques (en millions de francs)

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1977-1978	837
Gestion 1978-1979	900
Gestion 1979-1980	935
Gestion 1980-1981	718
Gestion 1981-1982	787
Gestion 1982-1983	1 047
Gestion 1983-1984	1 108

C. - Prévisions : 1.700.000.000 contre 1.500.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 02 : Taxe sur les véhicules

CHAPITRE 1 : Taxes annuelles sur les véhicules à moteur

A. - Taux : Article 895 du C.G.I

1° Véhicules à 4 roues et plus :

a) -Voitures particulières :	
- Jusqu'à 8 CV	15 000
- de 9 à 12 CV	24 000
- de 13 à 16 CV	90 000
- de 17 à 19 CV	150 000
- à partir de 20 CV	240 000
b) - Véhicules de transport de marchandises	
- Jusqu'à 8 CV	12 000
- de 9 à 12 CV	15 000
- de 13 à 16 CV	25 000
- au-delà de 16 CV	50 000
c) - Véhicules à 2 ou 3 roues	
- Jusqu'à 50 cm ³	3 000
- de 51 à 125 cm ³	9 000
- de 126 cm ³ à 300 cm ³	12 000
- au-dessus de 126 cm ³	36 000

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-32		
DROITS DE TIMBRE		
Article 03 - Droits de Chancellerie (Recettes des Ambassades)	50 000	100 000
Total du Chapitre 0-32	2 550 000	3 000 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

Ces taux sont réduits de moitié pour les véhicules et engins à moteur ayant plus de 10 ans au 1er janv l'année d'imposition.

Taxe spéciale sur les voitures particulières des personnes morales

CHAPITRE II : Taxe spéciale sur les voitures particulières des personnes morales

A. - TAUX : Article 912 du C.G.I

TARIF : véhicules d'une puissance égale ou inférieure à 9 CV/an : 100.000 francs.

Les véhicules d'une puissance supérieure à 9CV/an : 200.000 francs.

B.- Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.)

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1978-1979	1 141,0
Gestion 1979-1980	1 061,9
Gestion 1980-1981	1 208,4
Gestion 1981-1982	1 139,3
Gestion 1982-1983	1 139,0
Gestion 1983-1984	

C - Ristournes : le produit de cette taxe est ristourné à 50 % aux communes

D - Prévisions : 1.200.000.000 contre 1.000.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 03 - Droits de Timbre et autre recettes recouvres par les ambassades

A - Renseignements statistiques

PERIODE	RECOUVREMENTS
Gestion 1978/1979	43,4
Gestion 1979/1980	81,6
Gestion 1980/1981	86,9
Gestion 1981/1982	
Gestion 1982/1983	
Gestion 1983/1984	

B - Prévision : 100.000.000 Contre 50.000.000 en 1984/1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-33		
TAXES DIVERSES SUR SERVICES RENDUS		
Article 01 : Taxe de Vérification des Poids et mesures		
Article 02 : Taxe de contrôle des Ets classés dangereux, incommodes, insalubres	10 000	
Article 03 : Taxe de passage sur les bacs		
- 02 Bac de Marssaoum		
- 03 Bac de Sédhiou		
- 04 Bac de Soukoudiac		
- 07 Bac de Niamballang		
- 08 Bac de Podor	700	500
- 09 Bac de Foundiougne		
- 99 Autres Bacs		
Total de l'article 03	700	500
Article 04 : Taxe de Poinçonnage des bijoux		
Article 05 : Droits perçus sur les marchés non communaux		
Article 09 : Diverses taxes pour services rendus		
- 01 Redevance pour épreuves d'appareil à vapeur		
- 02 Droit d'usage des Campements administratifs		
- 03 Droit de fourrière		
- 04 Taxes de visite de sécurité des navires	600	600
- 05 Droits sanitaires recouvrés au port de Dakar	1 500	150
- 06 Droit de naturalisation	16 000	12 000
- 07 Droit de visa des spécialités pharmaceutiques	4 000	6 000
- 08 Droit de pêche	150 000	150 000
- 09 Autres taxes pour services rendus	4 000	4 000
Total de l'article 09	174 750	172 750
Total du Chapitre 0-33	186 450	173 250
RECAPITULATION DE LA SECTION III		
Chapitre 0-31 : Droits d'enregistrement	4 300 000	4 550 000
Chapitre 0-32 : Droits de timbre	2 550 000	3 000 000
Chapitre 0-33 : Taxes pour services rendus	186 450	173 250
Total de la Section III	7 036 450	7 723 250

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-33

TAXES DIVERSES POUR SERVICES

La nomenclature de ce chapitre a été modifiée depuis le 1er juillet 1967 afin de permettre une évaluation plus exacte du rendement de ces différentes taxes

(en millions de francs)

	Recette 78/79	Recette 79/80	Recette 80/81	Recette 81/82	Recette 82/83	Recette 83/84
ARTICLE 01 Taxe de vérification des poids et mesures				0,005		
ARTICLE 02 Taxe de contrôle des Ets dangereux Insalubres	0,7	7,6	1,1	11,	4,	
ARTICLE 03 Taxe de passage sur les bacs	5,5	1,5	1,3	0,6	0,4	
ARTICLE 04 Taxe de poinçonnage des bijoux	0,8	17,9	0,8	29,		
ARTICLE 05 Droits sur les marchés non communaux	2,1	1,6	0,7			
ARTICLE 09						
02 - Droit usage Campement						
03 - Droit de fourrière	0,4	0,4	0,5		0,016	0,02
04 - Taxes de Visite de Sécurité des Navires		0,8	0,006	0,007	0,6	0,01
05 - Droits Sanitaires Recouvrés au Port de Dakar	0,5	0,1	0,002	0,05	0,3	
06 - Droit de Naturalisation	2,	1,8	2,2	2,2	2,8	2,
07 - Droit de Visa des Spécialités Pharmaceutiques	8,4	6,6	5,4	6,6	4,	4,
08 - Droits pêcheurs engins Trainants	62,2	53,3	175,9	117,7	153,	165,
09 - Autres Taxes pour services rendus	0,8	2,1	0,1	257,3	4,	0,002
Total du Chapitre 0-33	126,2	91,5	213,1	388,1	165,6	172,

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
RECAPITULATION DU TITRE IER		
RECETTES FISCALES		
SECTION I : Impots directs	4 135 000	46 507 000
SECTION II : Impots indirects	12 975 000	141 000 000
SECTION III : Droits d'enregistrement et de timbre, services rendus	7 036 450	7 723 250
Total du Titre Ier	178 136 450	195 230 250
TITRE II		
REVENUS DU DOMAINE ET DES VALEURS		
SECTION IV		
REVENUS DU DOMAINE IMMOBILIER		
CHAPITRE 0-41		
Article premier : Occupation du Domaine public	20 000	20 000
Article 02 : Occupation du Domaine privé		
- 01 Loyer d'immeuble	150 000	150 000
- 02 Concessions ordinaires	1 000	5 000
- 03 Aliénation d'immeubles	10 000	12 000
- 04 Vente d'immeubles préempté par l'enregistrement	20 000	15 000
Total de l'article 02	181 000	182 000
Article 03 : Retenues pour logement	30 000	40 000
Total du Chapitre 0-41	231 000	242 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-41

REVENU DU DOMAINE IMMOBILIER

ARTICLE PREMIER : Occupation du domaine Public
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements Gestion 1978-1979	17,8
Recouvrements Gestion 1979-1980	15,5
Recouvrements Gestion 1980-1981	19,7
Recouvrements Gestion 1981-1982	16,8
Recouvrements Gestion 1982-1983	16,4
Recouvrements Gestion 1983-1984	

Prévisions : 20 000 000 comme en 1984-1985

ARTICLE 2 : Occupation du Domaine Privé
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements Gestion 1978-1979	112,4
Recouvrements Gestion 1979-1980	110,7
Recouvrements Gestion 1980-1981	148,7
Recouvrements Gestion 1981-1982	160,
Recouvrements Gestion 1982-1983	170,
Recouvrements Gestion 1983-1984	

Prévisions : 182 000 000 contre 181 000 000 en 1984-1985

ARTICLE 03 : Retenues pour Logement

Cet article a été ouvert lors du budget 1963-1964 en vue de permettre l'identification dans les écritures du Trésorier des recouvrements effectués au titre des retenus pour le logement.

(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements Gestion 1978-1979	23,4
Recouvrements Gestion 1979-1980	25,3
Recouvrements Gestion 1980-1981	23,7
Recouvrements Gestion 1981-1982	22,6
Recouvrements Gestion 1982-1983	30,7
Recouvrements Gestion 1983-1984	

Prévisions : 400 000 000 contre 30 000 000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-42		
REVENUS DU DOMAINE FORESTIER		
Article 01 : Redevances et taxes forestières	360 000	384 000
Article 02 : Produits d'exploitation en régie	21 000	23 000
Article 03 : Redevances et contreventions en matière de chasse	30 000	28 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-42

REVENU DU DOMAINE FORESTIER

ARTICLE PREMIER - Redevances et taxes forestières.

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	274,1
Recouvrements gestion 1979-1980	313,8
Recouvrements gestion 1980-1981	313,3
Recouvrements gestion 1981-1982	283,7
Recouvrements gestion 1982-1983	316,7
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions - 384.000.000 contre 360.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 02. - Produits d'exploitation en régie.
(en milliers de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	38
Recouvrements gestion 1979-1980	15
Recouvrements gestion 1980-1981	18
Recouvrements gestion 1981-1982	11
Recouvrements gestion 1982-1983	2
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 23.000.000 contre 21.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 03 : Redevances et contraventions en matière de chasse.
(en milliers de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	14
Recouvrements gestion 1979-1980	13
Recouvrements gestion 1980-1981	16
Recouvrements gestion 1981-1982	26
Recouvrements gestion 1982-1983	18
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 28.000.000 contre 30.000.000 en 1983-1984

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-42		
REVENUS DU DIMAINE FORESTIER		
Article 04 : Recettes du parc de Hann	10 000	10 000
Article 05 : Recettes du parc de Niokolo-Koba	12 000	12 000
Article 06 : Recettes du Parc de Basse-Casamance	2 200	1 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-42

REVENUS DU DOMAINE FORESTIER

ARTICLE 04. - Recettes du parc de Hann.
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	6
Recouvrements gestion 1979-1980	3
Recouvrements gestion 1980-1981	2
Recouvrements gestion 1981-1982	13
Recouvrements gestion 1982-1983	
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 10.000.000.comme en 1984-1985

ARTICLE 05 : Recettes du parc de Niokolo-koba
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	5
Recouvrements gestion 1979-1980	6
Recouvrements gestion 1980-1981	12
Recouvrements gestion 1981-1982	10
Recouvrements gestion 1982-1983	11
Recouvrements gestion 1983-1984	10

Prévisions : 12.000.000.comme en 1984-1985.

ARTICLE 06. - Recettes du parc de la Basse Casamance
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1980-1981	1
Recouvrements gestion 1981-1982	2
Recouvrements gestion 1982-1983	32
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 1.000.000 contre 2.200.000 en 1984-1985.

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-42		
REVENUS DU DOMAINE FORESTIER		
Article 07 : Recettes du Parc du Djoudj	500	800
Article 08 : Recettes du Parc Delta du Saloum	700	1 000
Article 09 : Recettes du Parc Iles Madeleine	200	200
Total du Chapitre 0-42	436 600	460 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

ARTICLE 07. - Recettes du parc du Djoudj.
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1981-1982	
Recouvrements gestion 1982-1983	
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 800.000 contre 500.000 en 1984-1985

ARTICLE 08. - Recettes du Parc du Delta du Saloum
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1981-1982	1
Recouvrements gestion 1982-1983	0
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 100.000 contre 700.000 en 1984 1985.

ARTICLE 09. - Recettes du Parc des Iles de la Madeleine
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1981-1982	0
Recouvrements gestion 1982-1983	1
Recouvrements gestion 1984-1984	

Prévisions : 200.000 comme en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-43		
REVENUS DU DOMAINE MINIER		
CHAPITRE 0-44		
REVENUS DU DOMAINE MOBILIER		
Article 0-1 - Revenus et Produits de l'aliénation du domaine mobilier	100 000	120 000
Total du Chapitre 044	100 000	120 000
Total de la Section IV	767 600	822 000
CHAPITRE 0-45		
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES		
Article 0-1 : Revenus des valeurs mobilières et des créances diverses du portefeuille de l'Etat	500 000	800 000
Total du Chapitre 045	500 000	800 000
Total de la Section V	500 000	800 000
Total du Titre II	1 267 600	1 622 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-43

REVENUS DU DOMAINE MINIER
(En millions de francs C.F.A.)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	12
Recouvrements gestion 1979-1980	21
Recouvrements gestion 1980-1981	22
Recouvrements gestion 1981-1982	214
Recouvrements gestion 1982-1983	
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : NEANT

Le produit de ces recettes est affecté dans un compte spécial du Trésor, intitulé : Fonds géologique et minier./.-

CHAPITRE 0-44

REVENUS DU DOMAINE MOBILIER
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	30
Recouvrements gestion 1979-1980	22
Recouvrements gestion 1980-1981	82
Recouvrements gestion 1981-1982	89
Recouvrements gestion 1982-1983	87
Recouvrements gestion 1983-1984	
Recouvrements gestion 1981-1982	

Prévisions : 120.000.000. contre 100.000.000 en 1984-1985.

CHAPITRE 0-45
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	171
Recouvrements gestion 1979-1980	1 456
Recouvrements gestion 1980-1981	463
Recouvrements gestion 1981-1982	101
Recouvrements gestion 1982-1983	765
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 800.000.000. contre 500.000.000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
TITRE III		
RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET DES SERVICES PRODUITS DIVERS		
CHAPITRE 0-51		
RECETTES DIVERSES DES SERVICES		
Article 01.- Imprimerie de Saint-Louis		
Article 02.- Imprimerie de Rufisque	6 000	7 000
Article 03.- Subdivision d'outillage mécanique	40 000	46 000
Article 04.- Subdivision d'outillage mécanique		
Article 05.- Subdivision d'outillage mécanique	16 000	18 000
Article 06.- Subdivision des Parcs et Jardins	5 000	6 000
Article 07.- Ateliers Généraux des Travaux publics	3 500	4 000
Article 08.- Transit administratif	6 000	7 000
Article 09.- S.O.M. hydraulique Louga	1 500	2 000
Article 90.- Autres exploitations industrielles		
Total du Chapitre 0-51	78 000	90 000
CHAPITRE 0-52		
RECETTES DIVERSES DES SERVICES		
Article 01. - Produits des cessions des établissements hospitaliers:		
01 - Hôpital Aristide-Le Dantec	60 000	60 000
02 - Clinique neurologie de Fann	20 000	20 000
03 - Centre de transfusion sanguine	2 000	12 000
04 - Hôpital de Saint-Louis	16 000	16 000
05 - Hôpital de Kaolack	8 000	8 000
06 - Hôpital de Ziguinchor	5 000	5 000
07 - Hôpital de Diourbel	7 000	7 000
08 - Hôpital de Thies	10 000	10 000
09 - Laboratoire de Sor	9 000	9 000
90 - Quote part honoraire médecin	1 000	1 000
99 - Autres formation sanitaires	15 000	15 000
Total de l'article 01	154 000	154 000
Article 02 : Produits des cessions des établis- sements d'enseignement		
01 - Lycée Van-Vollenhoven		
02 - Lycée J.K.Kennedy		
03 - Lycée Blaise-DIAGNE		
04 - Lycée Charles-de-Gaulle		
05 - Lycée Faidherbe		
06 - Lycée Djinabo		
07 - Lycée Ahmet-FALL		
08 - Lycée El Hadji Malick-Sy	15 000	10 000
10 - Ecole William-Ponty		
11 - Ecole Normale de J. Filles de Thies		
12 - Ecole Normale régionale de MBour		
49 - Autres établissements du M.E.Nle		
51 - Lycée technique Maurice-Delafosse		
52 - Lycée technique André-Peytavin		
53 - Ecole hôtelière		
54 - Ecole Nationale des Cadres rureaux		
79 - Autres établissements de METFC.		
80 - Autres éts d'enseignement		
81 - E.N.A.S		
82 - Ecole agents sanitaires de Khombole		
Total de l'Article 02	15 000	10 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-51
RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES
 (En millions de francs C.F.A.)

	RECOU- VREMENT 1980	RECOU- VREMENT 1981	RECOU- VREMENT 1982	RECOU- VREMENT 1983
1 °/ Imprimerie de Saint-Louis	4	4	2	7
2 °/ Imprimerie de Rufisque	12	12	7	8
3 °/ S.O.M. Thies				
4 °/ S.O.M. Richard-Toll	5	1	0	53
5 °/ S.O.M. Dakar	0	0	0	8
6 °/ Subdivision Parcs et Jardins	0	2	4	1,5
7 °/ Ateliers généraux des T.P.	1	4	5	1,2
8 °/ Transit administratif	1	1	1	0,03
9 °/ S.O.M. Hydraulique Louga				0,7
10 °/ Autres	1			8
	23	23	20	86,143

Prévisions : 90.000.000 contre 78.000.000 en 1984-1985

CHAPITRE 0-52

RECETTES DIVERSES DES SERVICES
 (En millions de francs C.F.A.)

ARTICLE PREMIER : Produits des cessions des établissements hospitaliers.

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	119
Recouvrements gestion 1979-1980	140
Recouvrements gestion 1980-1981	136
Recouvrements gestion 1981-1982	128
Recouvrements gestion 1982-1983	102
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 154.000.000 comme en 1984-1985

ARTICLE 02 : Produits des cessions des établissements d'enseignement.
 (en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	9
Recouvrements gestion 1979-1980	9
Recouvrements gestion 1980-1981	13
Recouvrements gestion 1981-1982	101
Recouvrements gestion 1982-1983	2
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 10.000.000 contre 15.000.000 en 1984-1985

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-52		
RECETTES DIVERS SERVICES		
Article 03 - Produits de cession du Services de l'agriculture		
01- Agriculture Région du Cap-Vert	400	400
02- Station Sangalkam et km 15	500	1000
03- Station de Désinfection	500	500
04- Jardin d'Essai de Saint-Louis	600	600
05- Casier Expérimental de Richard-Toll		
06- Station Agricole de Diorbivol		
07- Station Agricole de Passy		
08- Station Agricole de MBoro	2 00	2000
09- Station Agricole de Djibelor		
99- Autres Station Agricoles		
Total de l'Article 03	4 000	4500
Article 04 - Produits des Cessions du Service de l'Elevage		
01- Clinique Vétérinaire de Dakar		
02- Centravac MBao		
03- Centravac Dagana		
04- Centravac Mkhana		
05- Centravac Podor		
06- Centravac Diourbel		
07- Centravac Tambacounda		
08- Centravac Ziguinchor	6 000	6 000
09- Centravac de Thies		
10- Centravac de Kébémér		
11- Centravac de Bambey		
12- Centravac de Kaolack		
13- Centravac de Linguère		
50- Cession C.R.Z. de Darha		
99- Autres Cessions du Services de l'Elevage		
Total de l'Article 04	6 000	6 000
Article 05 - Produits des Cessions du Cadastre	1 000	10 500
Article 06 - Produits des Cessions des Services Pénitenciers		

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-52
RECETTES DIVERSES DES SERVICES

ARTICLE 03 : Produits des Cessions du Service de l'Agriculture
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	3
Recouvrements gestion 1979-1980	1
Recouvrements gestion 1980-1981	1
Recouvrements gestion 1981-1982	0
Recouvrements gestion 1982-1983	2
Recouvrements gestion 1983-1982	

Prévisions : 4.500.000 contre 4.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 04 - Produits es cessions du Service de l'Elevage.
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	5
Recouvrements gestion 1979-1980	2
Recouvrements gestion 1980-1981	5
Recouvrements gestion 1981-1982	1
Recouvrements gestion 1982-1983	1
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 600.000 comme en 1984-1985

ARTICLE 05 : Produits des cessions du Service de Cadastre
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	6
Recouvrements gestion 1979-1980	
Recouvrements gestion 1980-1981	9
Recouvrements gestion 1981-1982	8
Recouvrements gestion 1982-1983	8
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 10.500.000 contre 10.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 06 : Produits des Cessions des Services Pénitentiaires
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1980-1981	1
Recouvrements gestion 1981-1982	0
Recouvrements gestion 1982-1983	0
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 500.000 comme en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-52		
RECETTES DIVERSES DES SERVICES		
Article 07 - Produits des Cessions du Services de la Répression des Fraudes		
Article 08 - Produits des Cessions des Autre Services		
01 - Pharmacie d'Approvisionnement		
02 - Service de la Statistique		
03 - Services de la Mécanographie		
06 - C.R.D. Saint-Louis (ex.IFAN)	50 000	150 000
07 - Services des Mines		
08 - Musées		
09 - Autres Services		
Total de l'Article 08	50 000	150 000
Total du Chapitre 0-52	240 500	339 000

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

ARTICLE 07 : Produits du Service de la répression des fraudes.
(en millions de francs)

	12 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	2
Recouvrements gestion 1979-1980	3
Recouvrements gestion 1980-1981	0
Recouvrements gestion 1981-1982	0
Recouvrements gestion 1982-1983	1
Recouvrements gestion 1983-1984	

Prévisions : 3.500.000 contre 1.000.000 en 1984-1985

ARTICLE 08.- Produits des cessions des autres services

	RECOUVRE MENT 1980-1981	RECOUVRE MENT 1981-1982	RECOUVRE MENT 1982- 1983	RECOUVRE MENT 1983- 1984
01 - Pharmacie d'approvisionnement	0	97		
02 - Service de la statistique		1		
03 - Service de la mécanographie	0	0	0	
06 - C.R.D Saint-Louis (ex.IFAN)	6	0	3	
07 - Service des mines			0	
08 - Musée dynamique	1	1	5	
09 - Autres services				
Total de l'Article 08	10,7	99,3	0,4	

Prévisions : 150.000.000 contre 50.000.000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-53		
PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS		
Article 01 : Amendes, transactions et produits		
01 - Amendes judiciaires	20 000	20 000
02 - Amendes forfaitaires	100 000	120 000
03 - Amendes de composition	1 000	1 000
04 - Amendes de la Cour de discipline budgétaire	1 000	5 000
05 - Amendes forestières	33 000	10 000
06 - Amendes police sanitaire des animaux	100	100
07 - Amendes perçues par la police du Port de Dakar	1 000	1 000
08 - Amendes, transactions et produits des ventes du services du contrôle des prix	40 000	70 000
09 - Amendes et transactions du services des taxes indirectes	10 000	10 000
10 - Amendes, transactions et produit des ventes du service des douanes	60 000	100 000
11 - Amendes du services du contrôle des établissements dangereux	500	
12 - Amendes prononcées par la Cour suprême	700	
13 - Amendes des services de la Répres- sion des Fraudes	500	500
14 - Amendes, transactions du Service des pêches	10 000	10 000
15 - Amendes, enregistrement	50 000	50 000
99 - Autres amendes et confiscations	150	150
Total de l'Article 01	327 950	487 750

RECETTES - GESTION 1985-1986 - BUDGET GENERAL

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-53

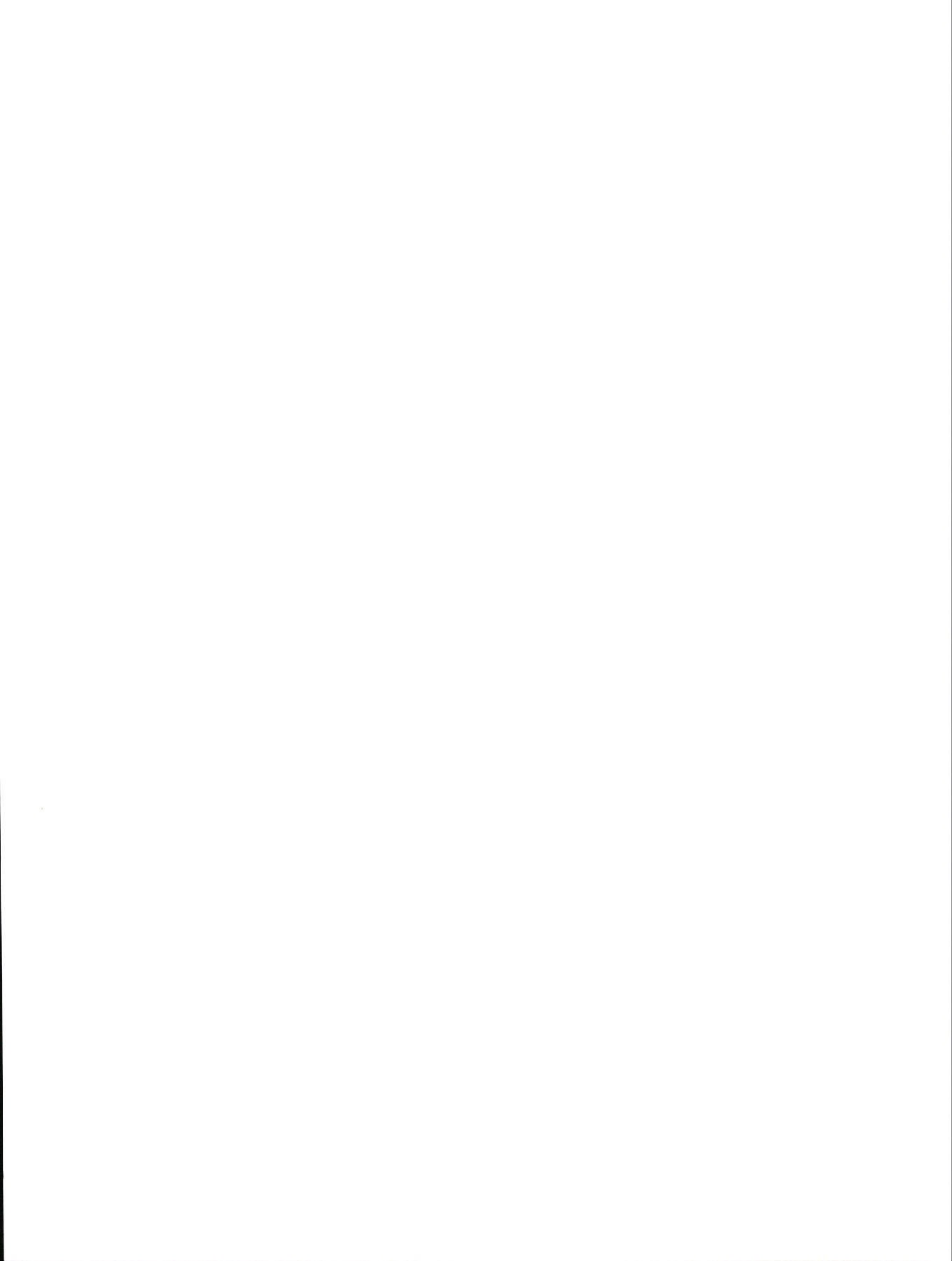
PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS
(en millions de francs)

	Recouvrements 1980-1981	Recouvrements 1980-1982	Recouvrements 1982-1983	Recouvrements 1982-1984
Art.01 - Amendes, transaction- ventes par l'Etat	323	369	360	
Art.02 - Pénalités sur marchés administratifs	40	47	39	
Art.03 - Produits divers du service des domaines	95	104	18	
Art.04 - Produits divers du service des douanes	102	142	102	
Art.05 - Retenues diverses sur solde	91	82	102	
Art.06 - Redevances B.C.E.A.O.		0		
Art.07 - Intérêt traites Douane	0	0	0	
Art.08 - Remboursement des dommages occasionnés au patrimoine de l'Etat	50	44	74	
Art.90 - Autres recettes diverses	316	349	534	
Art.99 - Autres produits divers et accidentels	3	2	2	
Total du Chapitre 0-53	4	4	3	

Prévisions : 1.185.750.000 contre 700.000.000 en 1984-1985

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-53		
PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS		
Article 02 - Pénalités sur marchés administratifs	20 000	30 500
Article 03 - Produits divers du services des domaines		
01 - Prélèvement sur les honoraires des greffiers notaires	1 000	2 000
02 - Prélèvement sur les salaires des conservateurs de la propriété foncière	3 000	6 000
03 - Produits des ventes en fourrière	550	500
99 - Autres produits divers du service des domaines	3 000	4 000
Total de l'Article 03	7 550	12 500
Article 04 - Produits divers du service des douanes		
01 - Intérêts de retard	170 000	150 000
99 - Autres produits des Douanes		
Article 05 - Retenues diverses		
01 - Eau	1 500	15 000
02 - Hopitalisation	60 000	60 000
03 - Capital décès armée	20 000	30 000
04 - Intendance		
05 - Autres retenues		
Total de l'Article 05	81 500	105 000
Article 08 - Remboursement des dommages occasionnés au patrimoine de l'Etat	70 000	200 000
Articles 90 et 99 - Autres recettes diverses et imprévues	23 000	200 000
Total du Chapitre 0-53		1 185 750
RECAPITULATION DU TITRE III		
Chapitre 0-51 : Recettes exploitations Industrielles	78 000 240 500	90 000 339 000
Chapitre 0-52 : Recettes divers services	700 000	1 185 750
Chapitre 0-53 : Produits divers et accidentels		
Total du Titre III	1 018 500	1 614 750



BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
TITRE IV		
CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR DEPENSES DES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 0-61		
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS D ETATS DE LA ZONE FRANC		
Article Premier - Versement global des impôts dûs par les militaires français	60 000	80 000
Article 03 - Contribution des budgets des Etats de l'Afrique occidentale à la formation de leurs ressortissants dans les établissements d'enseignement de la formation du Sénégal :		
01 - Lycée Delafosse	20 000	20 000
02 - Ecole des Cadres ruraux de Bambey		
03 - E.M.P. Saint-Louis		
04 - Ecole des Infirmiers de Saint-Louis		
99 - Autres établissements		
Total de l'Article 0-3	20 000	20 000
Total du Chapitre 0-61	80 000	100 000
CHAPITRE 0-63		
PARTICIPATION DES ORGANISMES INTERNATIONAUX		
Article 01 - Participation des organismes internationaux	5 550 000	500 000
Total Chapitre 0-63	5 550 000	500 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-61

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS
D'ETATS DE LA ZONE FRANC

ARTICLE PREMIER - Versement des impôts dus par les militaires français.

Prévisions : 80.000.000 comme en 1984-1985

Recouvrements : 76.000.000 au 30 .6. 1983

Emissions : au 30.6.1983 : 78.204.370

ARTICLE 03 : Contribution des budgets des Etats de l'Afrique occidentale à la formation de leurs ressortissants dans les Etablissements d'Enseignement du Sénégal.

Prévisions : 20.000.000 comme en 1984-1985

Recouvrements : 30.6.1983 2.127.370

CHAPITRE 0-63

PARTICIPATION DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

ARTICLE PREMIER : Contributions et participations des organismes internationaux.

Prévisions : 500.000.000 contre 5.550.000 en 1984-1985

Recouvrements : au 30 6.1983 9.838.740

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
CHAPITRE 0-65		
CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS		
Article 01 - Contribution et participations des établissements publics	21 000	20 000
Total du Chapitre 0-65	21 000	20 000
CHAPITRE 0-66		
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DE PARTICULIERS ET D'ORGANISMES PRIVES		
Article 01 :		
Article 02 : Redevance contractuelle sur vente de courant	210 000	
Article 03 : Loterie nationale	110 000	150 000
Article 99 : Autres participations		
Total du Chapitre 0-66	320 000	150 000
RECAPITULATION DU TITRE IV		
CHAPITRE 0-61 : Contributions et participations d'Etats de la Zone franc	80 000	100 000
CHAPITRE 0-63 : Participation des organismes internationaux	5 550 000	500 000
CHAPITRE 0-65 : Contributions et participations d'établissements publics	21 000	20 000
CHAPITRE 0-66 : Contributions et participations d'organismes privés	320 000	150 000
Total du Titre IV	5 971 000	770 000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DETAILLES

CHAPITRE 0-65**CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

ARTICLE PREMIER : Contributions des Etablissements publics aux dépenses
d'assistance technique.

Prévisions : 20.000.000 contre 21.000.000 en 1984-1985

Recouvrements : au 30.6.1983 85.800.000

CHAPITRE 0-66**CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DE PARTICULIERS
OU D'ORGANISMES PRIVES**

ARTICLE 02 - Redevance contractuelle sur vente de courant.

Prévisions : NEANT contre 210.000.000 en 1983-1984

Recouvrements : au 30. 6.1983 204.513.823

ARTICLE 03. - Prélèvement sur le produit de la vente des billets de la Loterie nationale.

Prévisions : 150.000.000 contre 110.000.000 en 1984-1985.

Recouvrements : au 30.6.1983 : 153.219.475

BUDGET GENERAL - GESTION 1985-1986 - RECETTES

NOMENCLATURE	PREVISIONS BUDGETAIRES (en milliers de francs)	
	1984-1985	1985-1986
RECAPITULATION DES TITRES		
TITRE I : Recettes fiscales	178 136 450	195 230 250
TITRE II : Revenus du domaine et des valeurs	1 267 600	1 622 000
TITRE III : Recettes des exploitations industrielles et des services	1 018 500	1 614 750
TITRE IV : Contributions, participations et subventions	5 971 550	770 000
Total des Recettes Ordinaires	186 393 550	199 237 000